

Règlement de Consultation

**Fourniture et gestion d'abonnements à des
périodiques papiers et/ou électroniques français
et/ou étrangers pour l'Institut Mines-Télécom
26 IMT 012 M**

Date et heure limite de réception des offres :

Vendredi 17 juillet 2026 à 12 heures 00

Délai de rigueur

PRÉAMBULE	3
1 -ACHETEUR PUBLIC	4
2 -OBJET ET FORME DU MARCHE	4
3 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	5
4 PROCEDURE	8
5 AUTRES RENSEIGNEMENTS	10

PRÉAMBULE

L'IMT **soutient l'innovation et le développement des entreprises**. Il forme pour l'économie près de **13 000 ingénieurs, managers et docteurs**. Il stimule la production de recherches créatrices de valeur : tous les ans, **50 brevets** sont déposés et près de **2000 publications de rang A** contribuent à la progression de la science. Enfin, il favorise l'entrepreneuriat et l'incubation de projets : chaque année, plus de **70 start-up** sortent des incubateurs de ses écoles.

Établissement public sous tutelle du ministère de l'Économie et des finances, le spectre thématique et territorial de l'IMT est large.

À l'écoute permanente du monde économique, il conjugue une légitimité académique forte et séculaire à une proximité concrète avec les entreprises. **Acteur majeur du croisement entre les sciences et les technologies du numérique et de l'ingénieur**, il est porteur d'une excellence reconnue sur les transformations numériques, environnementales et énergétiques, industrielles et éducatives qui traversent le XXI^e siècle.

L'IMT est actif au sein des alliances nationales de programmation de la recherche et membre fondateur de l'Alliance Industrie du Futur. Par ailleurs, la qualité et l'intensité de sa recherche partenariale sont reconnues par deux labels Instituts Carnot attribués dès 2006, renouvelés en 2011.

Le Groupe se compose actuellement de 8 Grandes Écoles d'ingénieurs et de management et d'une entité transverse (la Direction Générale de l'Institut) :

- **la Direction générale, située à Palaiseau**
- **Télécom Paris, située à Palaiseau**
- **IMT Atlantique, située à Nantes, Rennes et Brest**
- **IMT Nord Europe, située à Lille et Douai**
- **IMT Mines Albi, située à Albi**
- **IMT Mines Alès, située à Alès**
- **Institut Mines-Télécom Business School, située à Evry**
- **Mines Saint-Étienne, Située à Saint-Etienne et à Gardanne**
- **Télécom SudParis, Située à Evry et à Palaiseau**

Les écoles faisant partie du grand établissement dénommé Institut Mines-Télécom, ainsi que la Direction Générale de l'Institut Mines-Télécom sont dénommés ci-après « **entités utilisatrices** ». Ces dernières pour ce qui les concerne, signent leurs bons de commande et s'assurent de leur bonne exécution.

L'Institut Mines-Télécom est chargé de la coordination de la passation et de la procédure. Elle a également en charge le suivi opérationnel de l'exécution de l'accord-cadre.

1 -Acheteur public

L'Institut Mines-Télécom (IMT), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation, n° SIRET : 180 092 025 00154

2 -Objet et forme du marché

2.1 Objet du marché

Fourniture et gestion des abonnements à des périodiques papiers et/ou électroniques français et/ou étrangers dans les domaines généralistes, scientifiques et techniques pour l'Institut Mines-Télécom.

Ce marché couvre la fourniture et la gestion d'abonnements :

- A des journaux et périodiques d'intérêt général
- A des journaux et périodiques publiés par des sociétés savantes
- A des numéros isolés de périodiques en version papier
- A des publications en série à périodicité irrégulière.

Les documents peuvent être commandés sur tous supports (papier, papier + électronique, électronique seul, cédérom, etc).

Sont exclus du présent marché :

- les abonnements à des bases de données, bouquets et revues électroniques négociés dans le cadre d'une licence nationale ou portés par un groupement de commandes Couperin.
- les abonnements fournis directement par l'éditeur ou par un intermédiaire au niveau national ayant l'exclusivité de la diffusion de ses revues.

2.2 Forme du marché

Accord-cadre mono-attributaire en application des articles R2362-2 et R 2162-13 à R 2162-14 du Code de la commande publique.

Il est conclu sans minimum mais avec un montant maximum de 500 000 € HT pour la durée initiale du marché.

2.3 Décomposition en lots

L'accord-cadre n'est pas alloti en raison de l'absence de prestations distinctes.

2.4 Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

2.5 Durée du marché

Le marché sera exécutoire à compter de sa notification au titulaire et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028.

Il peut être reconduit tacitement une (1) fois pour une période de deux (2) ans, sauf décision contraire de l'Institut Mines-Télécom au moins deux (2) mois avant la date d'échéance de la période en cours.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

La gestion effective des abonnements par le prestataire s'effectuera à compter du 1^{er} janvier 2027.

A noter, le renouvellement des abonnements existants pour l'année 2027 sera réalisé sur le précédent marché.

2.6 Code CPV

22200000-2 : Journaux, revues spécialisées, périodiques et magazines

3 Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1. Conditions relatives au marché :

3.1.1 - Cautions et garanties exigées :

Sans objet.

3.1.2 - Modalités essentielles de financement :

Financement sur fonds propres de l'Institut Mines -Télécom

3.1.3 - Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires attributaire du marché

Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

L'un des prestataires est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'Institut Mines-Télécom.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Si les membres d'un groupement solidaire souhaitent être payés sur des comptes séparés, la répartition des paiements entre les différents membres devra être précisée à l'acte d'engagement.

A défaut, le paiement sera effectué sur le compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire.

3.2 - Contenu des réponses :

3.2.1 Présentation du dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous.

N°	Situation propre des opérateurs économiques
1	Une lettre de candidature (formulaire DC1), ou équivalent.
N°	Capacité économique et financière du candidat
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (formulaire DC 2 ou équivalent).

En application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020, le maître d'ouvrage ne tiendra pas compte des variations de chiffre d'affaires consécutives à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (formulaire DC 2 ou équivalent).
2	Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (formulaire DC 2 ou équivalent).

Conformément aux dispositions de l'article R 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur <https://declarants.e-attestations.com>

3.2.2 - Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement dûment rempli par le prestataire et son annexe 1 (Décomposition du Prix global et forfaitaire valant Bordereau des prix unitaires)
2	Le mémoire technique du prestataire <u>présenté impérativement selon l'annexe 1 de ce règlement de consultation</u> (cadre de présentation du mémoire technique).
3	Le relevé d'identité bancaire
4	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

Aucune signature n'est requise pour les documents de la candidature et de l'offre lors du dépôt du pli (à l'exception de l'habilitation du mandataire par ses co-traitants, mais qui ne sera demandée, le cas échéant, qu'en fin de procédure si l'attributaire est constitué en groupement).

3.3 - Conditions propres aux marchés de services :

3.3. 1. - Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière?

Non

3.3.2 - Les candidats sont-ils tenus d'indiquer les noms et l'expérience professionnelle des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?

Oui

4 Procédure

4.1 – Procédure de consultation

Le présent marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L 2124-2 et R 2161-2 et suivants du Code de la Commande publique.

4.2 - Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ?

Non

4.3 - Justification du choix de la procédure accélérée :

Sans objet

4.4 - Retrait du dossier de consultation dématérialisé

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.5 - Critères d'attribution :

Le marché sera attribué au prestataire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix des prestations : 45 % (analysé sur la base du montant total du DQE valant BPU)

Valeur technique de l'offre analysée sur la base du mémoire technique du candidat : 55 %

- ✓ Délai d'exécution des prestations (notamment délais de traitement d'un nouvel abonnement, de renouvellement d'un abonnement, d'activation d'un accès client chez l'éditeur pour un nouvel abonnement ou un réabonnement, de traitement des réclamations) : 25 %
- ✓ Adéquation du suivi de la prestation aux besoins exprimés (équipe dédiée, pilotage du marché) : 20 %
- ✓ Adéquation aux besoins exprimés de l'outil de suivi en ligne des abonnements et des réclamations : 25 %
- ✓ Liste des éditeurs partenaires, amplitude du catalogue : nombre d'éditeurs et de titres (volume) 20%.
- ✓ Démarche d'amélioration continue visant à réduire l'empreinte environnementale des prestations proposée par le prestataire (Cf art 7 CCP), modalités mises en œuvre pour la sensibilisation et organisation interne pour mettre en œuvre la clause environnementale – 10 %

L'Institut Mines-Télécom peut demander des précisions aux candidats sur la teneur de leur offre sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

4.6 – Négociations

Sans objet

4.7 - Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

Non

4.8 - Renseignements d'ordre administratif :

4.8.1 - Date limite de réception des offres : VENDREDI 17 JUILLET 2026 A 12H00- DELAI DE RIGUEUR

4.8.2 - Langue devant être utilisée dans l'offre : Français

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

4.8.3 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Durant cette période, le candidat s'engage à signer le marché avec l'Institut Mines-Télécom si son offre était retenue.

5 Autres renseignements

5.1 - Contenu du dossier de consultation :

Les documents sont consultables en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2960968&orgAcronyme=a4n>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le présent règlement de consultation et son annexe 1 (cadre de présentation du mémoire technique) ;
- L'Acte d'engagement (AE) et son annexe 1 (Devis Quantitatif Estimatif valant Bordereau de prix unitaires)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- La DC1 – Lettre de candidature
- La DC2 – Déclaration du candidat individuel

5.2 – Modification des dossiers de consultation

L'Institut Mines-Télécom se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les

candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 - Modalités de remise des candidatures et des offres dématérialisées

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

A l'intérieur du pli, se trouvent les pièces relatives à la candidature et les pièces relatives à l'offre.

Adresse à laquelle les plis doivent être envoyés :

Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2960968&orgAcronyme=a4n>

5.4 – Conditions de la dématérialisation

Seules les offres électroniques seront acceptées.

Les offres papier ne seront pas analysées et seront automatiquement éliminées.

Les soumissionnaires devront obligatoirement répondre sous forme dématérialisée et devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Portable Document Format .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice))
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, ...

En cas de format différent, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

5.4.1- Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation et des conditions générales d'utilisation de la salle des consultations du site web <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats doivent anticiper leur dépôt, la date limite de remise des plis s'appréciant à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur le site PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr> sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate-forme PLACE, les candidats pourront s'adresser au support directement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.4.2 - En cas de programme informatique malveillant ou « virus »

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'IMT reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Parallèlement à l'envoi électronique, le candidat peut effectuer, à titre **de copie de sauvegarde**, une transmission supplémentaire sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Ce pli scellé comporte obligatoirement le numéro du marché, le nom du candidat et la mention : « *copie de sauvegarde* ».

Cette copie est envoyée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Institut Mines-Télécom
Direction juridique
19 Place Marguerite Perey,

Elle ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'Institut Mines-Télécom avant la date limite de remise des offres.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou l'offre informatique n'est pas parvenue dans les délais,
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'Institut Mines-Télécom s'il n'est pas ouvert.

5.5 – Litiges

Si le candidat estime que l'Institut Mines-Télécom a manqué à ses obligations de publicité et de mise en concurrence, toute personne ayant un intérêt à agir peut contester une décision ou la procédure dans les conditions suivantes par l'introduction d'un référé précontractuel auprès du Tribunal spécialisé à partir de la publication de l'avis de publicité jusqu'à la signature de l'accord-cadre ;

Les coordonnées du tribunal compétent pour connaître des contestations relatives aux obligations de publicité et de mise en concurrence de la présente procédure sont

Tribunal administratif de Versailles

56 avenue de Saint-Cloud

78011 Versailles Cedex

Téléphone : 01 39 20 54 00

Email : greffe.ta-versailles@juradm.fr

L'Institut Mines-Télécom doit en être avisé par tout moyen permettant de donner date certaine.

Annexe 1 - Plan du mémoire technique

Le « Mémoire technique » est destiné à recueillir les éléments de l'offre technique du candidat en support de sa réponse à la consultation. Les critères de sélection des offres sont pondérés sur la qualité des réponses aux questions posées sur les différents chapitres.

Ce document constitue aussi l'ossature des prestations et services, objets de l'engagement du titulaire pendant toute la durée du contrat.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le cadre de réponse est un document particulier constitutif du marché et que toutes les affirmations et engagements, qui y sont consignés, sont contractuels et deviennent exécutoires.

Le candidat répond impérativement à toutes les questions posées en explicitant de façon concise ses réponses.

Le cadre de réponse du mémoire technique est composé des chapitres 1 à 5.

Chapitre 1 Délais d'exécution proposés

Le candidat précise dans son offre les délais d'exécution des prestations proposés et notamment :

- Traiter un nouvel abonnement au format papier et/ou numérique à réception du bon de commande
- Renouveler un abonnement au format papier et/ou numérique
- Activer l'accès client chez l'éditeur pour un nouvel abonnement au format numérique
- Activer l'accès client chez l'éditeur pour un réabonnement au format numérique
- Livrer des abonnements au format papier suivant la périodicité (quotidien, hebdomadaire, bimensuel, mensuel, bimestriel, trimestriel, semestriel, annuel) et le pays d'édition (France, Europe et hors Union Européenne)
- Traiter les réclamations des entités utilisatrices et préciser les délais de traitement et de livraison des numéros réclamés

Chapitre 2 Adéquation du suivi

Le candidat précise dans son offre l'adéquation du suivi de la prestation aux besoins exprimés et notamment :

- Une présentation de l'équipe dédiée à l'exécution du marché
- Une description du suivi de la relation clients et du pilotage du marché
- Une proposition d'organisation pour la gestion des réclamations.
- Un modèle de facture
- La description de la procédure de paiement des éditeurs

CHAPITRE 3 – L'outil de suivi en ligne des abonnements et des réclamations

Le candidat remettra à l'appui de son offre :

- Une description de l'outil de gestion et de suivi en ligne des abonnements et des réclamations des utilisateurs

Un accès devra être mis à disposition de l'Institut Mines-Télécom afin de tester le site.

Le candidat précisera l'adresse du site test, le login et le mot de passe.

Une attention particulière devra être apportée au nommage des fichiers et dossiers qu'ils déposent à l'appui de leur offre : ceux-ci ne doivent comporter ni d'espaces ni de caractères accentués et ne devront pas comporter plus de 100 caractères (dossiers, sous-dossiers et fichiers inclus)

Chapitre 4 : liste des éditeurs partenaires et amplitude du catalogue

Le candidat transmettra la liste des éditeurs partenaires et l'amplitude du catalogue : nombre d'éditeurs et de titres (volume).

Chapitre 5 : Démarche environnementale mise en œuvre pour l'exécution

Le candidat remettra à l'appui de son offre une description de la démarche d'amélioration continue proposée par le prestataire (Cf art 7 CCP) et Modalités mises en œuvre pour la sensibilisation et organisation interne pour mettre en œuvre la clause environnementale